

DECISION N°083/2023

Dossier suivi par B.GAUBERT - bgaubert@onet-le-chateau.fr

Objet : Création de tarifs spéciaux pour le concert de Chef and The Gang

Le Maire de la commune d'Onet le Château ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délégation de pouvoirs consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal en date 23 mai 2020,

Considérant la nécessité de créer des tarifs spéciaux pour le concert de Chef and the Gang le 25 août 2023 dans le parc du Château d'Onet Village,

DECIDE

ARTICLE 1 - De fixer les tarifs suivants :

- Plein Tarif : 12€/Tarif Réduit : 10 €/Carte Culture : 10€/Tarif étudiant et moins de 18 ans: 8€

ARTICLE 2 - D'appliquer ces tarifs à compter du 01 juin 2023 jusqu'au 25 août 2023 inclus.

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le destinataire peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 : l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet).

ARTICLE 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aveyron,
- Madame la Directrice de la Baleine pour exécution.

Onet-le-Château, le 25/05/2023

Le Maire,

Reçu en Préfecture le : 30/05/2023
Publié le : 30/05/2023

Jean-Philippe KEROSLIAN

